

St'art, l'invest des créateurs

Entretien d'ANNE DUJARDIN
et CARMELO VIRONE, Bureau d'études de SMartBe,
avec VIRGINIE CIVRAIS, directrice de St'art Invest¹



St'art² est un fonds d'investissement destiné exclusivement aux entreprises créatives, instrument financier unique à Bruxelles et en Wallonie³. Cette société anonyme, qui emploie au printemps 2011 trois personnes, est installée à Mons, dans le même immeuble que Wallimage⁴, dont l'activité est complémentaire de la sienne. Pour en savoir plus sur cette toute jeune structure, le Bureau d'études de SMartBe a rencontré Virginie Civrais, directrice générale de St'art. L'entretien évoque les origines de la création de cet organisme, les objectifs du fonds d'investissement, les critères de sélection des entreprises bénéficiaires, les modalités d'intervention de l'invest, le bilan un an après le lancement officiel ainsi que les axes de travail et les perspectives de développement pour l'année 2011.

Bureau d'études SMartBe (BE) : Pourquoi avoir créé St'art ?

Virginie Civrais (VC) : La genèse de St'art remonte aux États généraux de la Culture qui ont été menés en 2005 dans le but de réfléchir aux modes d'intervention publique dans le secteur culturel. Ces États généraux ont notamment permis d'identifier le fait qu'un pan de la culture ne rentrait pas dans les secteurs traditionnels de la culture subsidiée, que ce soit de façon ponctuelle ou pluriannuelle. Ils mettaient également en lumière l'existence d'un système économique ayant trait à la culture avec des fonctionnements propres. Le secteur culturel regroupait une multitude de métiers liés à l'art et à la culture dans des domaines très variés mais souffrait énormément d'un

¹ Note de l'éditeur : nous remercions Sophie Bodarwé pour sa transcription du texte.

² www.start-invest.be

³ Notons que du côté néerlandophone du pays, il existe un fonds d'investissement culturel qui a approximativement les mêmes missions que St'art, bien qu'un peu différent. C'est au niveau du mode de fonctionnement que les deux fonds se distinguent. St'art a un capital qui provient uniquement de fonds publics tandis que CultuurInvest se base sur un modèle faisant intervenir de l'investissement public et privé. Pour plus de détails, voir l'article de CultuurInvest, p. 243.

⁴ Wallimage est une SA de droit public, créée par la Région wallonne. C'est un fonds purement économique qui soutient des productions et des entreprises audiovisuelles. La société emploie six personnes et agit comme une entreprise de conseils en investissement qui analyse des dossiers pour ses filiales Wallimage Coproductions et Wallimage Entreprises. Ce sont ces filiales qui investissent respectivement dans des films et des sociétés. Pour en savoir plus, voir le site Internet : www.wallimage.be

manque de cohérence. Dans ce cadre, les États généraux envisageaient notamment la création d'une société de développement des entreprises culturelles. En 2006, une étude sur l'économie de la Culture en Europe, réalisée par le KEA European Affairs pour le compte de la Commission Européenne, a démontré que l'économie créative représentait 5,8 millions d'emplois, 1,4 million d'entreprises et près de 3% de PIB en Europe et qu'elle avait en outre des perspectives de croissance très importantes. Cette étude a eu un véritable effet catalyseur.

St'art est donc un outil novateur et le fruit d'une volonté commune de la Région wallonne et de la Communauté française⁵ de soutenir le développement de l'économie créative en réponse à un besoin du secteur. En raison de leurs spécificités, les entreprises créatives rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux moyens financiers indispensables à leur développement. C'était donc le moment d'agir pour apporter une solution à ce problème.

Les premières communications autour de St'art remontent à l'automne 2008 (juste avant le nouvel épisode de crise économique), la création de la société anonyme date du mois de mai 2009 et le service a été opérationnel dès la fin janvier 2010. Entre ces deux dernières dates, nous avons défini notre politique, nos objectifs ainsi que nos axes de travail avec l'aide de notre Conseil d'administration (CA).

Le CA est lui-même une représentation des actionnaires de la Région wallonne et de la Communauté française, et sa composition respecte la grille de répartition politique traditionnelle⁶. Il compte également quelques administrateurs indépendants, comme Philippe Reynaert de Wallimage ou Olivier Mees, qui travaille au Bureau des Grands Événements de la Ville de Bruxelles et qui vient lui-même de la production musicale. À travers leurs compétences et expériences respectives, tous les administrateurs ont un intérêt pour l'économie créative : certains apportent leur connaissance de l'univers décisionnel, d'autres des aspects économiques (en termes d'activités et d'emplois) ou des aspects relevant de la culture, etc. Par leur intermédiaire, nous touchons un certain nombre de secteurs culturels et créons ainsi des complémentarités.

Nous ne sommes pas dans le domaine de la subvention ni de la co-production, mais dans un domaine de partenariats économiques. St'art est un outil financier qui intervient sous forme de prêt ou de participation au capital pour financer ou consolider le cœur de la société, sa structure, son développement, et indirectement ses projets.

⁵ Note de l'éditeur : cette association est en soi significative. En Belgique, en effet, les matières culturelles relèvent de la responsabilité politique des Communautés (française, flamande ou germanophone), tandis que les Régions (Wallonie, Flandre et Bruxelles) sont compétentes pour les questions économiques. Depuis le moment où cette interview a été réalisée, les responsables francophones ont décidé de rebaptiser la « Communauté française » en « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

⁶ En Belgique, dans les organismes où les partis politiques sont légalement représentés, la répartition des sièges se fait généralement en fonction de la clé D'Hondt, qui consiste à attribuer les sièges sur la base d'un système de représentation proportionnelle intégrale, nécessitant une méthode de calcul complexe. (NdE.)

L'objectif est d'accompagner la société à moyen terme, au moment de sa création ou dans une phase de développement. Quand St'art entre dans le capital d'une société, nous assumons pendant plusieurs années notre part de risque et prévoyons dès le départ notre sortie avec un rendement faible. On risque ensemble et on gagnera ou on perdra ensemble.

St'art était doté de 10.000.000 € à son lancement et a bénéficié d'une augmentation de capital de 6.000.000 € au mois de mars 2010. Ce capital de 16.000.000 € peut paraître important mais, par rapport à tous les secteurs concernés et au très grand potentiel que nous observons, il est possible qu'il soit insuffisant. Pour l'instant, notre capital provient à 100% de fonds publics. Au départ, St'art devait être un modèle privé-public, mais la création ne s'est pas faite au moment adéquat, vu le contexte de crise économique... Nous étudions actuellement les opportunités, les modalités, les risques et les avantages d'une entrée éventuelle de partenaires privés au capital de St'art. Nous sommes conscients qu'une ouverture aux investisseurs privés modifiera les attentes bien que, évidemment, le modèle actuel témoigne déjà d'un souci de rendement.

Tant en ce qui concerne la constitution du capital que le fonctionnement, les budgets de St'art ne sont pas des budgets prélevés dans les enveloppes habituellement dévolues à la culture. Il ne s'agit pas, pour les pouvoirs en présence, de dire aux acteurs de la culture qu'il va leur falloir se prendre en charge et que les activités traditionnellement subventionnées vont être remises en question.

BE : Pouvez-vous décrire les objectifs et les critères de sélection de St'art ?

VC : St'art s'adresse aux petites et moyennes entreprises (PME)⁷, y compris les ASBL. L'objectif principal de St'art est d'apporter un soutien à l'activité économique et au développement de l'emploi dans ce secteur particulier des industries culturelles et créatives. Le premier critère de sélection concerne la localisation de l'entreprise : il faut qu'elle ait ou qu'elle s'engage à avoir son siège social en Wallonie ou à Bruxelles. Pour le reste, St'art va juger de la viabilité économique, de la viabilité financière, de la qualification des entrepreneurs, quel est leur passif, quelle est leur capacité à l'entrepreneuriat, quelle est la valeur culturelle de leur projet... tout un ensemble de conditions qui doivent être réunies. Comme tout investisseur, nous demandons un *business plan* qui précise les activités de la société, son environnement, son marché, la concurrence, ses moyens, ses forces et ses faiblesses, le plan marketing envisagé, etc. St'art demande également un plan financier sur trois ans.

⁷ Selon les critères définis par la Commission Européenne, une PME emploie moins de 250 personnes à temps plein ; son chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 50.000.000 € et son total bilantaire 43.000.000 €. Elle doit être détenue à moins de 25% par une grande entreprise pour respecter le critère d'indépendance financière.

BE : Comment jugez-vous de la valeur culturelle d'un projet ?

VC : On ne jugera jamais le produit ou l'activité d'un point de vue artistique, ce n'est pas le propos. Mais on jugera l'offre que l'entreprise candidate propose, comment elle s'intègre dans le paysage existant, quels sont les acteurs en présence. On évalue un positionnement dans un environnement, un marché et la valeur ajoutée de la société. Évidemment, on ne se limite pas à un acteur par secteur : la concurrence et l'émulation sont positives ! Comme il serait absurde de n'envisager que le marché belge ; beaucoup de produits ou services ont en effet un grand potentiel d'exportation.

BE : Pour la sélection, vous faites appel à des consultants, des experts ?

VC : Oui, pour des dossiers qu'il nous est impossible d'évaluer au niveau technologique par exemple. Ainsi, on a traité un dossier sur le traçage numérique musical. Nous éprouvions des difficultés à identifier l'aspect novateur, tenant compte des réglementations, des limites, des applications dans la réalité, etc. Pour expertiser ce dossier, nous avons fait appel à l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), dont un service est spécialisé notamment dans les nouvelles technologies. Nous travaillons beaucoup en collaboration avec les invests régionaux, les maisons d'entreprises, tous les outils déjà présents. Nous sommes le petit dernier, un invest traditionnel dans son fonctionnement mais très spécifique dans les secteurs qu'il soutient, vis-à-vis desquels les structures en place ne disposaient pas toujours des codes nécessaires pour juger de la qualité d'un projet.

Dans ces secteurs en effet, l'immatériel est très important et difficilement appréciable. Dans le cas d'une entrée de St'art au capital d'une entreprise, étant donné les secteurs dont nous nous occupons, la valorisation des actifs immatériels, c'est à dire les idées, la création, le temps investi dans la recherche et le développement, est incontournable. À quoi aurait servi de créer un nouveau fonds d'investissement ayant exactement les mêmes critères d'intervention que les invests traditionnels ? Placer à la tête de St'art une directrice générale qui vient du monde de la gestion de la culture (et pas du monde économique ou financier), c'est aussi se dire que l'on veut adopter une position différente !

BE : Quels sont les leviers d'action de St'art ?

VC : Le fonds d'investissement St'art contribue à la création d'entreprises créatives ou au développement de structures existantes pour, par exemple, mener un nouveau projet, créer un produit ou conquérir de nouveaux marchés. Le fonds intervient sous forme de prêts et de prises de participation. La combinaison de ces deux formes d'intervention est possible sauf dans le secteur associatif (ASBL) où l'intervention de St'art se restreint aux prêts. Le montant minimal d'intervention de St'art est fixé à 50.000 €. Dans tous les cas de figure, St'art limitera toutefois ses interventions à 50% du besoin de financement des entreprises, restera minoritaire dans le capital de

l'entreprise et s'assurera qu'au total, les structures publiques représentent maximum 49% du capital.

Au niveau du prêt, il peut s'agir, par exemple, d'un prêt à l'investissement ou d'un prêt pour un fonds de roulement. En général, il s'agit d'un prêt subordonné, que l'on appelle souvent du « quasi-capital », parce qu'en cas de souci, St'art arrivera en dernier dans la file des créanciers...

Dans le cadre de l'entrée au capital de sociétés commerciales, comme des SA ou des SPRL, St'art devient dans un cas actionnaire, dans l'autre, prend des parts sociales. Étant donné les secteurs concernés, nous avons ouvert la possibilité d'entrer au capital des SPRL.

Dans ses statuts, St'art a aussi la possibilité de faire de la garantie bancaire, mais notre fonds n'est pas encore suffisamment important et il s'agit d'un métier à part entière pour lequel des organismes spécifiques existent tels que la Sowalfin du côté de la Région wallonne et le Fonds de Garantie Bruxellois, vers lesquels nous renvoyons généralement les sociétés qui en auraient la nécessité.

BE : L'intervention de St'art est-elle compatible avec des subventions ou des emplois subventionnés ?

VC : Elle est complémentaire aux mécanismes financiers existants et aux éventuelles aides publiques. Elle ne s'y substitue pas.

Les ASBL, qui plus traditionnellement sollicitent des subventions pour développer leurs activités, ne perçoivent pas immédiatement dans quelles circonstances elles pourraient faire appel à un fonds d'investissement. Si une société est sans but lucratif, elle ne peut pas maximiser son profit. Parler de rendement est donc problématique, effectivement. En revanche, une association pourrait avoir des recettes qui couvrent des parties d'emprunt et bénéficier du prêt de St'art sur plusieurs années. Une autre pourrait, grâce au prêt de St'art, augmenter son volume d'activités et ainsi créer de l'emploi. La notion de rentabilité doit être prise au sens large dans le cas des ASBL.

Les mentalités doivent évoluer. La culture a longtemps pu compter sur des subventions de l'État ou des fonds privés par le mécénat ou le sponsoring mais de plus en plus, la crise aidant, les budgets sont rognés partout et les crédits difficiles à obtenir. Cependant, on a vu apparaître des exemples de partenariats culturels public-privé basés sur de nouveaux modèles économiques comme lorsqu'en 2006 le Victoria & Albert Museum à Londres a choisi comme partenaire de son exposition sur le modernisme, la firme Habitat. Ensemble, ils se sont lancés dans de l'édition de meubles et ont généré un merchandising incroyable. Par tradition, la culture est une affaire d'État et les acteurs culturels ont beaucoup de réticence à appréhender le milieu économique. Cette problématique-là est sensible dans de nombreux pays, à commencer par la Belgique ou la France. On a connu la même réaction d'effroi en France avec la loi Aillagon sur le mécénat, qui a drainé beaucoup d'argent provenant de fonds

privés dans le monde de la culture. Beaucoup à l'époque, avant d'en ressentir les effets positifs, ont crié au désengagement de l'État, mais il s'agit avant tout d'ouvrir la possibilité de se doter de moyens complémentaires dans une réalité économique qui est celle que nous connaissons.

BE : Quel est le niveau du taux de prêt de St'art ?

VC : Le principe de base est de ne pas faire concurrence aux banques. On ne peut pas proposer des taux de prêt inférieurs aux taux bancaires, on doit même les majorer légèrement parce qu'on ne prend pas de garantie. On essaie de rester au plus bas possible par rapport à ce qui est autorisé. On est beaucoup plus à l'aise quand une banque intervient en même temps que nous, on a ainsi un taux de référence. De plus, nous fonctionnons dans le cadre européen des Minimis, ce qui nous oblige à respecter certaines règles.

Un autre principe est qu'on ne peut intervenir en tant qu'invest que si, dans un secteur donné, il est identifié que les banques n'interviennent pas, ou font défaut. Ce qui est plus que vrai dans les secteurs culturels et créatifs. La plupart des entreprises créatives ne peuvent pas donner de garantie, ont beaucoup d'immatériel. Les banques sont réticentes à octroyer des prêts à ce type d'entreprises. Mais lorsqu'un invest fait un travail d'analyse et a pris la décision d'investir, le tour de table s'ouvre plus aisément : il est plus sécurisant pour une banque de rentrer derrière nous.

BE : Quand vous entrez dans le capital d'une société, avez-vous fixé un délai pour vous retirer ?

VC : Oui, la sortie est fixée contractuellement. En général, on prévoit qu'une entreprise va avoir besoin de notre soutien entre 5 et 6 ans. La durée prévue dépend du *business plan*, du moment auquel on estime que le *break-even*⁸ sera atteint. Un *business plan* est toujours prévisionnel. Au cours des 5-6 premières années, l'entreprise peut racheter nos parts à des conditions intéressantes, et lorsque l'on sort au terme de ce délai fixé, elle peut racheter nos parts à des conditions qui ne sont pas effrayantes non plus. Les entrepreneurs sont en général rassurés de savoir que St'art n'est pas un outil qui va imposer sa mainmise sur leur société, et exercer sur elle une forme d'ingérence. D'ailleurs, on ne prend pas de postes d'administrateur mais seulement des postes d'observateur, qui peuvent évidemment se transformer en postes d'administrateur si la gestion est critique et s'il faut intervenir dans le cœur de l'entreprise. Notre intention est vraiment d'aider les entreprises dans le financement et de les accompagner ensuite. Nombre de PME ne se rendent pas vraiment compte de leur situation financière et parfois même d'éventuels problèmes de trésorerie. Le rôle de St'art est aussi d'essayer d'alerter les entreprises quand c'est nécessaire.

⁸ Le *break-even* représente le seuil de rentabilité de l'entreprise qui indique le niveau de vente ou de production permettant à l'entreprise de ne faire ni perte ni profit.

Par contre, St'art n'est pas habilité à aider les entrepreneurs à monter leur business plan, simplement parce que nous ne pouvons être juge et partie dans un dossier. Lorsqu'un accompagnement en amont s'avère nécessaire, nous renvoyons les entrepreneurs vers nos partenaires tels que le réseau des maisons d'entreprises, avec des organismes comme Solvay Entrepreneurs, le guichet d'entreprise Job'in Design à Liège, La Maison du Design à Mons, etc.

BE : *Après un an, combien d'entreprises soutenez-vous et de quel type ?*

VC : Parmi les nombreux dossiers qui lui ont été soumis, le CA de St'art a sélectionné onze entreprises comme premiers bénéficiaires du fonds d'investissement St'art, de mars à décembre 2010. Cela ne signifie pas forcément que l'investissement a été effectivement réalisé. Sur un montant de 2,3 millions d'euros, plus de la moitié est investie maintenant, au printemps 2011. Plusieurs entreprises sélectionnées sont encore en cours de constitution. On est dans des processus assez longs, environ six mois par dossier, voire même plus dans certains cas. Certains dossiers arrivent seulement à maturité alors que les premiers contacts datent d'il y a un an déjà.

Globalement, nous apportons notre soutien à trois types d'entreprises créatives : des entreprises qui ne sont pas encore constituées ou sont en cours de constitution, des jeunes entreprises (existant depuis trois ans maximum) et des entreprises déjà installées qui ont besoin de nouveaux capitaux pour développer leurs activités. Parmi les onze bénéficiaires, les profils sont très différents : jeux vidéo, arts visuels, arts du spectacle (création, promotion, aspects techniques), architecture, production musicale... Mais l'échantillon de la première année n'est sans doute pas encore très représentatif de l'ensemble de l'activité créative à Bruxelles et en Wallonie. Il dépend aussi des activités absorbées ou non par les autres invests locaux. D'autre part, il s'agissait dans la plupart des cas de sociétés qui étaient déjà prêtes. Nous recevons maintenant beaucoup plus de dossiers au stade de la constitution de *business plan*.

BE : *On voit que vous soutenez une société comme les Productions du Dragon, qui crée notamment des spectacles aux États-Unis ou en Asie. Une entreprise internationale comme celle-là n'arriverait-elle pas à avoir accès à des prêts bancaires traditionnels ?*

VC : Elle a besoin des deux en fait. Il est très intéressant pour nous de travailler avec des sociétés de ce genre, qui ont déjà une expertise au niveau de leur activité, de l'expansion à l'international. Ce sont des modèles économiques assez passionnants. La société des Productions du Dragon est active dans la production de spectacles permanents et a développé, à La Louvière, un atelier de costumes avec des techniques assez pointues. Les Productions du Dragon représentent plusieurs niveaux d'activités et offrent aussi un potentiel de transmission de ce qu'ils font, via la formation, l'école, etc. Cela nous intéresse d'être à leurs côtés, d'être dans des sociétés déjà

anciennes, qui montrent le chemin. L'équipe des Productions du Dragon réunit un côté créatif avec Franco Dragone et un côté financier et administratif. C'est le couple idéal. Les entreprises créatives doivent avoir des profils entrepreneurs et des profils créatifs. Nous sommes très rassurés quand les dossiers qu'on reçoit contiennent des profils complémentaires ! Souvent, ce sont des gens qui se connaissent depuis peu, qui ont justement décidé, de par leurs compétences très diverses, de monter une société ensemble. Dans le même ordre d'idées, nous soutenons également Tempora, spécialiste belge de la conception et de la réalisation d'expositions ou de parcours scientifiques pour tous publics. Ce sont des entrepreneurs qui ont tiré les enseignements d'autres structures qui n'ont pas survécu. Ils évaluent vraiment bien les aspects financiers dans la production de leurs expos, ce sont des gens excessivement pragmatiques et néanmoins créatifs.

BE : Un an après le lancement officiel de St'art, pouvez-vous dire si ce que vous faites maintenant correspond effectivement à vos attentes ou bien si vous avez été obligés d'ajuster vos objectifs ?

VC : Lors du lancement de St'art, le CA a décidé d'ouvrir le fonds à toutes les entreprises créatives quelles que soient leurs activités, et sans privilégier l'un ou l'autre secteur. On est face à une très grande diversité. En passant de la production de théâtre ou d'événements liés aux arts de la scène à l'édition design ou à la production de jeux vidéo, on se rend bien compte qu'on n'a pas affaire aux mêmes discours, aux mêmes marchés potentiels. Cette volonté d'ouverture était et reste nécessaire pour le moment, car le fonds est encore tout jeune.

BE : Vous identifiez néanmoins trois secteurs prioritaires pour l'année 2011. Pouvez-vous nous en dire plus ?

VC : Après un an de présence sur le terrain et de nombreux contacts, nous pouvons isoler des secteurs d'activités où le potentiel de développement économique est palpable, où beaucoup d'énergies sont investies, mais où se présentent aussi des problèmes de financement. St'art a donc un rôle important à jouer dans ces secteurs. Nous avons ainsi identifié nos axes de travail pour 2011 : le *serious game*, l'architecture et le design produits.

Le *serious game* est en fait l'application de l'environnement des jeux vidéo à une dimension « sérieuse ». On distingue cinq axes dans le *serious game* : la sensibilisation à une question (par exemple, à l'environnement), l'entraînement (la simulation dont on se sert dans l'armée, etc.), l'aspect logistique (pour des consignes de sécurité, notamment), la publicité, et enfin, la formation ou e-learning. Les exploitations de cet outil, déjà très développé aux États-Unis, sont phénoménales. La différence avec les jeux vidéo est que le *serious game* répond à un besoin tout à fait spécifique d'un secteur ou d'un client particulier (dans le secteur médical, vous aurez besoin d'un jeu

pour la rééducation, le traitement des malades ayant eu un AVC par exemple). Une démarche de sensibilisation et de pédagogie auprès des commanditaires potentiels est nécessaire. Cet outil nous semble important et le secteur demande qu'on le soutienne.

Concernant l'architecture, St'art, aux côtés du service Architecture de la Communauté française, a réfléchi à des besoins spécifiques liés plus spécifiquement aux bâtiments scolaires et aux logements sociaux. L'ambition est notamment de penser à la reproductibilité de certains modèles pour les bâtiments scolaires et, pour le logement social, de rendre ces bâtiments plus attrayants tout en favorisant les relations entre les occupants. St'art pourrait servir de levier financier pour stimuler la recherche et le développement dans ce domaine.

Et enfin, St'art s'intéressera au design produits, tant au niveau de la création que de la production, la diffusion et l'édition. Beaucoup d'outils existent déjà en Communauté française : agences, pépinières d'entreprises, programmes de sensibilisation des entreprises au design, etc. Bruxelles et la Wallonie comptent de bonnes écoles, de bons designers. Par contre, on a peu d'éditeurs de design. On compte de moins en moins d'ateliers de production, on a perdu des expertises, des savoir-faire. Le cuir est traditionnellement travaillé au Maroc ou en Italie. Idem pour le textile : pour le coton, les teintures, on va en Inde ou au Portugal, etc. Il sera certainement difficile de revenir en arrière. Mais la création, l'édition et le marketing restent nos grandes compétences. Dans ce secteur-là, beaucoup d'artistes sont isolés, travaillent en free-lance. St'art souhaiterait prendre part à la consolidation de cette filière.

BE : Dans vos perspectives de développement, vous évoquez aussi la question du transfrontalier. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

VC : Des discussions sont en cours autour de l'Euro-Métropole – c'est-à-dire les régions de Tournai, Lille, Courtrai – pour mettre en place un invest transfrontalier. Ces régions développent en effet des compétences en termes d'entreprise assez similaires et complémentaires. Une mise en réseaux des moyens en Europe pourrait être utile à certains secteurs pour se doter d'une visibilité plus forte par rapport à d'autres pays émergents. Toutes les études le disent, le potentiel de l'Europe, c'est sa créativité, son innovation. Le travail en commun, l'échange de dossiers, le financement d'activités qui génèrent des partenariats entre entreprises sont des domaines passionnants. Espérons que cet outil transfrontalier verra le jour bientôt !

